

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 30 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-sept avril, convocation a été adressée à chaque délégué titulaire et suppléant individuellement pour la tenue du comité syndical prévu le trente avril deux mil quatorze.

L'an deux mil quatorze le trente avril à dix-neuf heures, le Comité s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal CAILHOL, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 21 (15 Titulaires et 6 Suppléants)
Présents : 9 (6 Titulaires et 3 Suppléants),
Votants : 12

Présents : Madame Isabelle BAUSIER, Vice-Présidente et Monsieur André SIMON délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ;
Mesdames Corinne MARCHAND, et Christiane PERON, déléguées suppléantes de la commune d'Ouchamps ;
Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente et Monsieur Nicolas OURY, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre ;
Madame Nicole LOUVEAU et Monsieur Gilles SAGET-LETHIAS, Vice-Président, délégués titulaires de la commune de Feings ;
Madame Yannick CONGRAS, déléguée suppléante de la commune de Feings.

Excusés : Madame Yolande CHERY et Messieurs Thomas MENAGE (ayant donné procuration) et Laurent NOIRAULT, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ;
Messieurs Eric MARTELLIERE (ayant donné procuration), Christian LABY (ayant donné procuration) et Madame Marie-Claude CORBIN, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre ;
Madame Béatrice HUC et Monsieur Patrick LEPAIN, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre ;
Mesdames Karine MICHOT et Séverine MARTY, Monsieur Pascal JAULIN, délégués titulaires de la commune de Feings ;
Madame Alexandra TINGAULT, déléguée suppléante de la commune de Feings.

Ordre du jour :

- Installation du Comité Syndical,
- Election du Président,
- Election des Vice-Présidents,
- Election du délégué CNAS,
- Désignation des délégués chargés de la commission sur les rythmes scolaires
- Délégations au Président,
- Indemnité du Percepteur.

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL :

Madame Chantal CAILHOL, Présidente fait un appel nominal par ordre alphabétique de chaque membre et déclare ensuite installer les personnes présentes et donne la Présidence de séance au doyen d'âge Monsieur André SIMON.

Madame Chantal CAILHOL quitte l'assemblée avec les remerciements de Monsieur André SIMON au nom de tous.

ELECTION DU PRESIDENT :

Le doyen nomme - un secrétaire de séance : Monsieur Gilles SAGET-LETHIAS
- Deux assesseurs : Madame Isabelle BAUSIER
Monsieur Nicolas OURY

Le doyen explique les modalités de vote et demande qui est candidat aux fonctions de Président du SIVOS.

Madame Elisabeth FERMAUT se présente comme candidate.

Le doyen procède à l'élection en faisant un appel nominatif de chaque personne qui à l'appel de son nom remet son bulletin fermé pour le vote.

Le dépouillement est effectué par les deux assesseurs.

1^{er} tour de scrutin : 11 votes pour Madame Elisabeth FERMAUT et 1 vote blanc.

Suite au dépouillement le doyen proclame Présidente du SIVOS Madame Elisabeth FERMAUT et lui donne la présidence de la séance.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS :

Madame la Présidente explique aux délégués qu'il est de coutume d'élire dans le bureau un délégué de chaque commune, soit un président et deux vice-présidents. Elle demande par conséquent à ce qui soit procédé à l'élection de deux vice-présidents, délégués des communes de Feings et Ouchamps.

Après concertation le comité syndical décide à l'unanimité de procéder à l'élection de deux vice-présidents, délégués des communes de Feings et Ouchamps.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS :

Madame la Présidente demande qui est candidat aux fonctions de Vice-Président du SIVOS.

Madame Isabelle BAUSIER, déléguée titulaire de la commune d'Ouchamps et Monsieur Gilles SAGET-LETHIAS, délégués titulaire de la commune de Feings se présentent comme candidats.

Madame la Présidente procède à l'élection en faisant un appel nominatif de chaque personne qui à l'appel de son nom remet son bulletin fermé pour le vote.

Le dépouillement est effectué par les deux assesseurs.

1^{er} tour de scrutin : 11 votes pour Madame Isabelle BAUSIER et 1 vote blanc.

1^{er} tour de scrutin : 12 votes pour Monsieur Gilles SAGET-LETHIAS.

Suite au dépouillement Madame la Présidente proclame Vice-Présidents du SIVOS Madame Isabelle BAUSIER et Monsieur SAGET-LETHIAS.

ELECTION DES DELEGUES AU CNAS

Suite au renouvellement des délégués du CNAS, il a été demandé de désigner un délégué représentant le collège des élus et un délégué représentant le collège des agents.

En raison du nombre important de délégués absents ce jour, Madame la Présidente demande aux membres du Comité Syndical de reporter cette élection au prochain comité syndical.

Après concertation le comité syndical décide à l'unanimité de reporter cette élection.

DESIGNATION DES DELEGUES CHARGES DE LA COMMISSION SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

En raison du nombre important de délégués absents ce jour, Madame la Présidente demande aux membres du Comité Syndical de reporter cette élection au prochain comité syndical.

Après concertation le comité syndical décide à l'unanimité de reporter cette décision.

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT DU SIVOS

Madame la Présidente explique au Comité Syndical que dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a la possibilité de déléguer au Président, pendant la durée de son mandat tout ou partie des attributions relevant de sa compétence.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier au Président les délégations suivantes :
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget. (article 26 modifié le 27/12/2013 6 Code des marchés Publics)

La passation de contrats d'assurance, ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes.

L'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

L'exercice d'actions en justice au nom du Syndicat ou la défense de Syndicat dans les intentions intentées contre lui.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE DU CONSEIL

Le Comité Syndical,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

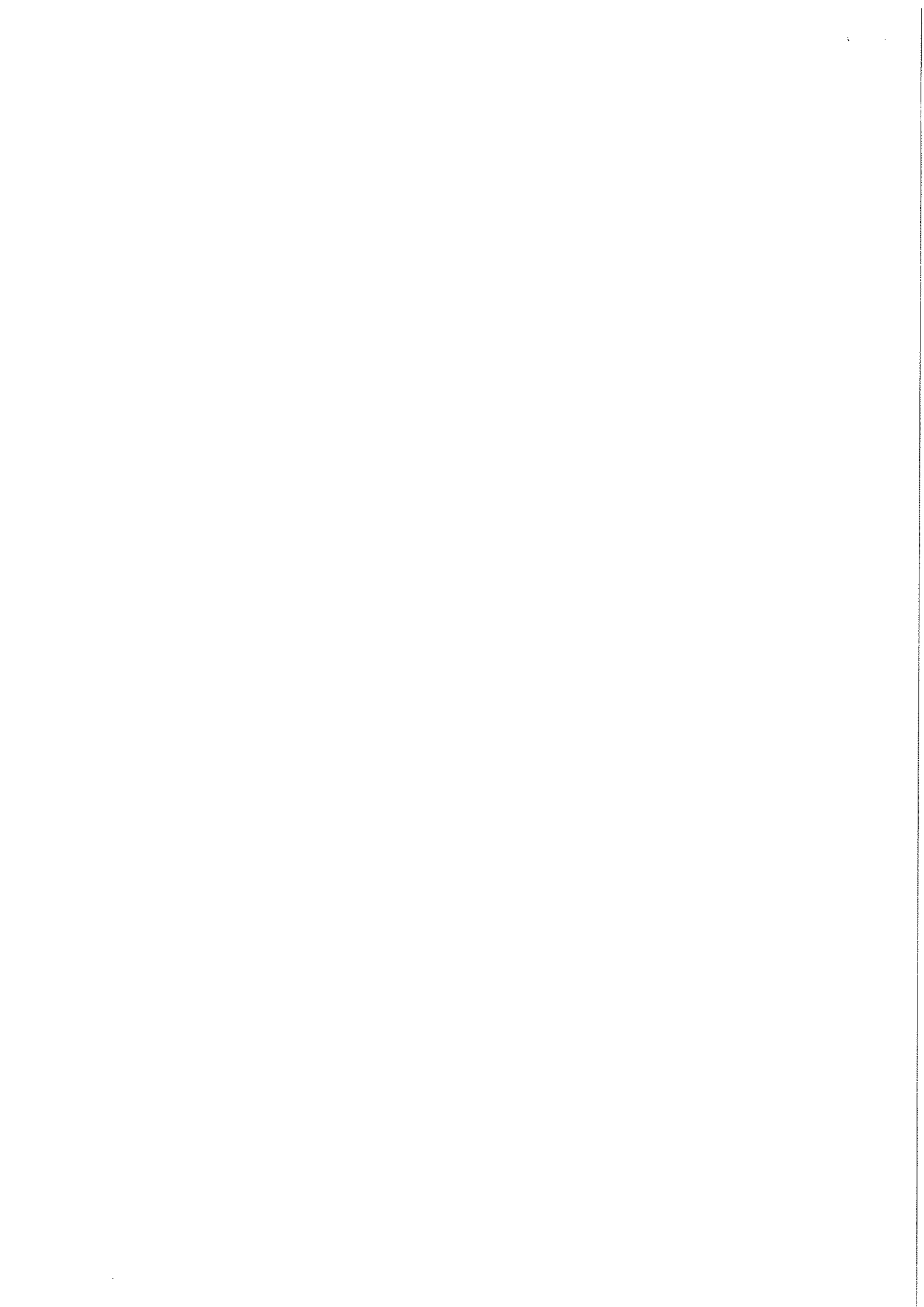
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.



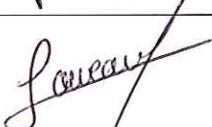



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 80 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mademoiselle Gaëlle GAVANOU, Receveur.

La séance est close à 20H00.



**SIGNATURES DU COMPTE RENDU DU
COMITE SYNDICAL DU 30 AVRIL 2014**

NOM	SIGNATURE
BAUSIER Isabelle	
CONGRAS Yannick	
FERMAUT Elisabeth	
LOUVEAU Nicole	
MARCHAND Corinne	
OURY Nicolas	
PERON Christiane	
SAGET-LETHIAS Gilles	
SIMON André	